

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jedis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 51 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
10 — — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Les nouvelles parvenues au sujet des élections italiennes confirment les informations que nous avons déjà publiées. L'opposition est loin d'avoir remporté, jusqu'à présent, le succès général sur lequel elle avait affecté de compter. Sur 88 députés définitivement élus, 66 sont ministériels et 22 appartiennent à l'opposition.

On annonce l'élection de MM. Crispi, Spaventa, de Luca, Ranco, Cogia. Le trait dominant de ces élections, c'est le grand nombre de scrutins non décisifs qui nécessiteront un ballottage; 156 collèges seront forcés d'y procéder, mais, dans la plupart, le candidat ministériel a l'avantage.

Nous n'avons pas besoin de rappeler dans quelles conditions la dissolution du Parlement a été opérée et quelle importante question se trouve en jeu dans cette grosse affaire des élections italiennes. Le nœud du problème, c'est l'arrangement des difficultés ecclésiastiques et la marche à suivre à l'égard de Rome. Le ministère n'a pas laissé de doute sur son désir d'arriver à une conciliation et d'éviter les extrémités violentes. Le parti de l'action, de son côté, a agi avec une grande énergie pour forcer la couronne, par le résultat des élections, à entrer dans une voie contraire. On a eu recours aux moyens les plus actifs, puisqu'on a appelé Garibaldi de sa solitude pour lui faire mener la propagande électorale.

Il ne paraît pas jusqu'ici que le bon sens italien ait été entraîné, et il semble probable que le futur Parlement se retrouvera à peu de

chose près composé d'éléments analogues à ceux qui formaient la Chambre précédente; tout ce qu'on peut souhaiter, c'est que dans cette nouvelle Chambre les partis se classent avec plus d'homogénéité et d'ensemble que dans l'ancienne, que le fractionnement des nuances disparaisse et que le ministère aussi bien que l'opposition puissent s'appuyer sur un parti compact et régulièrement constitué. Ce classement est la principale condition du fonctionnement normal des gouvernements parlementaires.

On télégraphie de Berlin, le 11 mars :

Séance du Parlement de l'Allemagne du Nord. — M. Braun (Wiesbaden) dit que l'Union nationale est pour le moment l'affaire principale. On ne doit pas courir après les Allemands du Midi avec de belles paroles, on doit les abandonner à leurs propres efforts. (Nombreuses acclamations.)

Le président du conseil félicite l'orateur et dit ensuite que l'adoption du projet de Constitution ouvre au peuple allemand la voie par laquelle le génie allemand arrivera à son but. Il s'agit maintenant de savoir quel est le minimum de ce que l'on peut demander au particularisme.

M. de Bismark demande qui devrait instituer le ministère responsable? La Prusse n'a pas eu la pensée de médialiser les autres princes. Ce n'est pas l'emploi de la force contre les princes et le peuple, mais c'est la fidélité aux traités envers la Prusse qui doit former la base de la nouvelle situation si le gouvernement admet des réformes.

Le parti constitutionnel lui-même reconnaît

la nécessité d'une période transitoire et la nécessité que les forces de l'armée fédérale ne soient pas assujetties aux votes du Parlement. L'union avec les Etats du Midi a été préparée. Dans les questions principales, le Nord et le Midi seront unis. L'orateur ne croit pas que les diverses Diètes rejettent l'œuvre du Parlement du Nord. Travaillons vite, ajoute M. de Bismark, mettons l'Allemagne en selle, l'Allemagne saura déjà monter à cheval.

S'adressant au baron de Munchhausen, ancien ministre hanovrien, M. de Bismark repousse dans les termes les plus énergiques le reproche relatif à la rupture du traité de Langensalza. La cour de Hanovre, dit-il, a été le foyer d'intrigues; le ministre qui n'aurait pas profité de l'occasion d'écarter une telle dynastie, aurait été un traître.

La Gazette de Bavière annonce qu'une conférence militaire de la Bavière, du Wurtemberg, de Bade et de la Hesse, se réunira à Munich au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre prochain, à l'effet de s'entendre sur les bases arrêtées entre ces quatre Etats à Stuttgart, le 5 février dernier, et concernant : l'unité de la tactique, la concordance des règlements militaires, l'égalité des armes à feu et des munitions, la direction commune à donner aux exercices, l'instruction semblable des officiers.

L'organisation de l'armée de ces Etats doit avoir lieu, suivant les arrangements conclus à Stuttgart, sur ce principe « que ces armées devront être divisées et équipées d'une manière aussi unitaire qu'il est nécessaire pour une action commune entre elles et le reste de l'Allemagne. »

Les lettres de Constantinople sont du 6 mars. Une lettre vizirienne, remise à l'envoyé serbe, avait déclaré que la Russie consentait à l'évacuation de la forteresse de Belgrade, à la seule condition de maintenir le pavillon turc à côté du pavillon serbe.

Le Sultan se réserve d'occuper cette position stratégique en cas de guerre. La Porte demande que les émigrés turcs enrôlés en Serbie soient licenciés.

On parlait, à Constantinople, de l'institution de conseils mixtes, musulmans et chrétiens, dans les provinces de la Turquie.

Le grand-vizir aurait déclaré qu'il était impossible de négocier au sujet de la Crète, avant la soumission des insurgés.

Le 4, il était encore parti trois frégates à vapeur chargées de troupes, d'artillerie et de vivres, à destination de la Crète.

Le nouveau patriarche grec avait reçu à la Porte une réception princière. Il a prononcé un discours dans lequel il déclare qu'il défendra avec fermeté les droits de son Eglise.

Corfou, 9 mars. — (Source grecque.) Une nouvelle victoire des Crétois contre les Turcs a été remportée le 1<sup>er</sup> mars à Saint-Myron. Les Turcs se tiennent renfermés à Héraclée et à Spinalonga.

Le nouveau gouvernement insurrectionnel a notifié d'une manière officielle sa formation aux consuls à la Canée.

Il y a eu des troubles dans Héraclée. Le projet d'envoi de délégués chrétiens à Constantinople a échoué.

**PROLÉTON.**

## GALILÉE.

La première représentation de Galilée a donné au Figaro l'occasion de publier l'article suivant, sur le savant du XVI<sup>e</sup> siècle :

I.

A quoi sert-il de passionner des questions qui sont essentiellement et doivent rester purement historiques? Il faut en prendre son parti, « rien n'est brutal comme un fait. » Un fait existe, ou n'existe pas; une fois lancé dans le passé, Dieu lui-même n'y peut plus rien. Appréciations différemment les faits, selon nos principes et notre point de vue, soit. Mais, fussent en souffrir nos préjugés ou notre amour-propre, sachons reconnaître la vérité, dès qu'elle nous est démontrée clairement.

L'histoire est la grande éducatrice de la vie, et l'un des fondements inébranlables de toute science sociale ou religieuse. Où en serions-nous, s'il est permis à chacun de la torturer selon ses caprices ou ses intérêts? Pour moi, je ne sacherai de plus

sacré que les droits de la vérité dans l'histoire; et c'est très-loyalement que je veux résumer en quelques mots le fameux procès de Galilée.

II.

La première biographie venue vous racontera la vie, les travaux et les découvertes de ce grand physicien. Je ferai une simple remarque : c'est que Galilée n'était pas seulement un mathématicien. Son œuvre n'allait rien moins qu'à la rénovation complète des bases de la philosophie, et ses découvertes astronomiques ont peut-être trop effacé, pour nous, ce côté saillant de son action. « J'ai étudié, écrivait-il, plus d'années la philosophie que de mois la géométrie. »

En astronomie, il a simplement défendu et développé le système du chanoine Copernic. On sait que Copernic lui-même (mort en 1543), avait emprunté sa théorie de la rotation de la terre à d'anciens philosophes. Il avait dédié son livre au pape Paul III, « pour que, dit-il, l'autorité de Votre Sainteté me garantisse des morsures de la calomnie. »

Dans ses efforts, pour faire prévaloir le nouveau système, Galilée — et ceci est capital dans la dis-

cussion — se fit théologien plus encore qu'astronome.

Ici, je suis heureux de laisser la parole à un célèbre protestant, le genevois Mallet du Pan, qui fit paraître, en 1784, une réfutation complète des mensonges imprimés au sujet de la persécution de Galilée :

« Copernic, dit ce savant, avait traité le système du mouvement de la terre avec la simplicité et le sang-froid teutoniques. Il s'était bien gardé de faire intervenir, dans cette hypothèse, aucune allégation des livres saints. Plus vif, plus dissertateur, plus amoureux de renommée, Galilée ne se contenta point d'adopter cette vérité physique, ni de l'établir dans ses leçons; il fit dégénérer sa théorie en dispute théologique. C'était l'esprit du temps; et l'un des plus grands génies de l'Italie s'échauffa pour mettre d'accord la Bible et la physique. »

Il composa divers mémoires manuscrits, à ce sujet, moins hardis que singuliers. Ils alarmèrent les jacobins, peripatéticiens et inquisiteurs; à ce double titre, ils virent de mauvais œil les concordanances de Galilée, sans penser à lui en faire un crime. »

Voilà, nettement déterminé, le vrai point de la

question. Galilée, dont la réputation s'était répandue au loin, se rendit à Rome, où il était très-désiré. Au moyen du télescope, dont il était l'inventeur, il démontra ses découvertes et fit observer les taches du soleil à la plupart des hauts dignitaires de la cour romaine : « Les acclamations, les hommages, les fêtes ne l'avaient point quitté durant son séjour; personne ne songea à l'accuser d'hérésie. »

III.

Après ce triomphe, il ne lui restait plus qu'à revenir à Florence. Libre à lui de développer et d'étayer son système par des preuves physiques et mathématiques. On lui avait prudemment recommandé, à Rome, de se renfermer dans ces limites, et de ne point faire intervenir l'autorité des livres saints dans ce débat.

Mais stimulé sans doute par ses contradicteurs et emporté par son humeur ardente, il entreprit d'expliquer l'écriture. C'est son ami Guichardin qui nous l'apprend dans une dépêche datée du 4 mars 1616, et adressée au grand-duc, à Florence.

« Il exigea que le Pape et le saint Office déclarassent le système de Copernic fondé sur la Bible; il assiégea les anti-chambres de la cour et les palais des

Si nous en croyons une dépêche télégraphique de Dublin, datée du 10 mars, les nouvelles des provinces reçues dans cette ville, où tout était calme, constateraient une situation plus favorable en ce qui concerne l'insurrection feniane.

La même dépêche dit encore :

« Samedi soir, les fenians ont attaqué la caserne des agents de police à Mountmellic (comté de Queens). Les agents ont tué deux des agresseurs. Des récompenses sont offertes pour la capture de plusieurs chefs du mouvement. »

On ne peut pas dire que l'insurrection feniane soit dès à présent éteinte, puisqu'on a formé six colonnes mobiles destinées à parcourir le pays insurgé et dont chacune doit être accompagnée d'un magistrat; cependant la réponse de M. Walpole à une interpellation de M. O'Donoghue adressée dans la séance du 12, prouve que le gouvernement se considère comme maître de la situation. M. Walpole a affirmé en effet que le ministère n'avait nullement l'intention de proclamer l'état de siège en Irlande, et qu'il pensait qu'on n'aurait pas besoin de recourir à cette mesure. Il ajoute que les nouvelles les plus récentes sont meilleures que les précédentes, et il annonce que les accusés fenians seront jugés par les tribunaux ordinaires.

On lit dans la *Patric* :

Une correspondance parisienne, envoyée à un certain nombre de journaux de départements contient les lignes suivantes :

« D'après une rumeur qu'il ne faut accueillir qu'avec beaucoup de réserve, M. le ministre d'Etat serait un peu inquiet, à propos de la demande de M. Berryer, de voir communiquée au Corps-Législatif la fameuse dépêche du gouvernement italien qui servit de prétexte pour fermer la bouche à M. Thiers lorsqu'il demandait, dans la séance du 8 mai, des éclaircissements sur la politique française dans le conflit austro-prussien. »

La rumeur dont parle la « Correspondance parisienne » n'existe pas; « l'inquiétude » du gouvernement existe encore moins.

On sait très-bien, en effet, au Corps-Législatif que la dépêche italienne annoncée par le ministre d'Etat dans la séance du 8 mai se trouvait dans les mains du gouvernement.

Si nos souvenirs sont fidèles, cette dépêche avait été transmise à M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, par M. Nigra, ministre d'Italie, et contenait une double déclaration du gouvernement de Florence et de son représentant près la cour des Tuileries.

Les dispositions du gouvernement de Florence étaient telles, que, transmises télégraphiquement à M. Nigra, ce diplomate se hâta de les communiquer au ministre des affaires

étrangères de l'Empereur, en estimant lui-même l'intérêt qu'il y avait à en informer aussitôt le Corps-Législatif.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le projet de loi sur la presse et sur l'imprimerie n'a pas été apporté jeudi au Corps-Législatif, comme on s'y attendait. On disait, à la Chambre, que les dispositions relatives aux peines corporelles avaient subi des modifications profondes, et que le projet serait présenté à la première séance.

On parlait également de la discussion qui aurait eu lieu à la dernière assemblée du conseil d'Etat, sous la présidence de l'Empereur, et de l'intervention du prince Napoléon en faveur du droit de réunion. Son Altesse Impériale aurait parlé contre deux ministres, MM. Rouher et de La Valette. On en concluait, à la salle des conférences, que M. le ministre de l'intérieur viendrait soutenir devant la Chambre les dispositions qui lui semblent concilier la liberté et l'intérêt social. L'élaboration de ce projet aura été moins longue que celle du projet de loi sur la presse. On annonce sa présentation pour cette semaine.

Toutes les préoccupations portent maintenant sur le projet de loi de l'armée et de la garde nationale mobile. L'opposition est très-vive et générale; elle s'annonce comme devant être plus décidée en province et surtout dans les campagnes. Les adversaires du projet disent que cette armée de 1,500,000 hommes, si nous devons prendre l'offensive, serait loin de nous suffire, car nous aurions toute l'Europe contre nous. Si, au contraire, nous devons rester sur la défensive, à quoi bon une armée si considérable, et écraser le pays sous le poids de si lourdes charges?

On sait que les bureaux de la Chambre se sont occupés lundi du projet de loi relatif à une récompense nationale demandée par le gouvernement en faveur de M. de Lamartine.

Conformément à ce que nous avons dit de la disposition des esprits à cet égard, nous croyons savoir que l'opinion générale de la Chambre est peu favorable au projet, quant à la forme sous laquelle il se présente.

Le talent et la personne de M. de Lamartine ont rencontré de très-vives sympathies, mais on serait d'avis, nous assure-t-on, de donner à la récompense nationale le caractère d'une dotation annuelle avec jouissance exclusivement réservée à l'illustre poète.

L'exposé des motifs est très-court, et le conseil d'Etat ne s'est pas mis en frais d'éloquence. On dit que ce projet a beaucoup de chances d'être rejeté. Espérons-le.

Lundi, avant la séance publique, les bureaux de la Chambre se sont réunis pour nom-

mer une commission chargée d'examiner ce projet de loi.

Ont été nommés : MM. J. Brame, comte W. de Lavalette, général marquis de Luzy, Pellissac, Ollivier, Jubinal, Chevandier de Valdrôme, comte de Las Cases, de Chiseuil et de Guilloutet.

On assure que la majorité des bureaux serait d'avis d'accorder, non pas la somme demandée, mais une pension, dont le chiffre varierait de 20 à 25,000 fr.

Evidemment, jendi (14), les tribunes seront trop étroites. Déjà, entre les amateurs des séances dites politiques, un steeple-chase a commencé; c'est à qui aura des billets. Toutes les influences sont mises en jeu, et S. Exc. M. le comte Walewski est littéralement assiégé de demandes. Les dames, on le comprend, ne sont pas les moins désireuses d'assister à cette lutte oratoire. Parmi les plus impatientes sollicitieuses, on cite la plupart des belles et nobles personnes qui, avant le 24 février 1848, fréquentaient assidûment le château des Tuileries.

M. Benedetti vient d'arriver de Berlin, appelé à Paris par l'état de santé de M<sup>me</sup> la marquise de Lavalette, qui a inspiré un moment de très-vives inquiétudes.

Les liens d'affection qui unissent l'ambassadeur de France à Berlin et la famille de M. le ministre de l'intérieur expliquent donc seuls un déplacement qui sera de courte durée.

M. de Benedetti, qui est accompagné de M<sup>me</sup> Benedetti, n'a obtenu qu'un congé de cinq jours, et doit être de retour à Berlin le 22.

Le *Journal des Débats* publie une lettre de Madrid, dont voici le résumé :

« Un fait, qui, par lui-même, semblait n'avoir aucune importance, a pendant quelques jours occupé les esprits, dans un des intervalles de répit que nous laisse la politique; c'est le passage par Madrid de deux membres du Corps-Législatif français, MM. Fremy et P. Talabot, fondateurs de la grande Société algérienne constituée en France il y a deux ans. Ces honorables députés ne venaient apporter à l'Espagne ni leur industrie ni leurs capitaux; ils ne venaient en Espagne ni pour y construire des chemins de fer, ni pour y soumissionner des emprunts. Ils ne nous faisaient d'autre cadeau que leur itinéraire; mais cet itinéraire, en l'inaugurant, ils le révélaient à l'Europe et à nous-mêmes. L'Espagne va devenir la route de la France en Algérie. C'est beaucoup pour un pays que de servir au transit du commerce et des voyages entre une métropole comme la France et une colonie comme l'Algérie. C'est pour avoir été et pour être la route de l'Angleterre aux Indes que la Basse-Egypte a pris et conserve l'importance qu'on lui connaît aujourd'hui. L'Algérie sera un jour à la France ce que l'Inde est à l'Angle-

terre, et l'Espagne, située entre l'Algérie et la France, est destinée à en devenir le lien. Oran en Algérie et Carthagène en Espagne ne sont séparés que par 115 milles de mer, et la traversée peut se faire en peu d'heures. De Paris à Carthagène il existe une suite de chemins de fer de 1,994 kilomètres de longueur. Le trajet de Paris à Oran en Algérie se réduit donc à un voyage de 1,994 kilomètres de chemins de fer et de 115 milles de mer, soit environ cinquante-deux heures de chemin de fer et onze heures de mer, tandis que l'ancien itinéraire par Marseille comportait seize heures de chemin de fer et soixante-neuf heures de mer. Par l'Espagne soixante-trois heures, et par Marseille quatre-vingt-cinq heures; trente-six heures de chemin de fer de plus, mais cinquante-huit heures de moins, voilà ce qu'on gagne à l'itinéraire nouveau. Quand Oran sera relié par le chemin de fer au reste de l'Algérie, — et c'est une affaire de peu d'années, — il ne viendra plus à l'idée de personne de se mettre en mer pour cinquante ou soixante heures, tandis qu'on pourra atteindre le but de son voyage en ne se confiant que pour onze heures à la mer. MM. Fremy et Talabot sont des pionniers qui ont été les bienvenus chez nous, et nous les avons considérés comme l'avant-garde de l'armée des voyageurs de France en Algérie. »

— Un mot politique du *Charivari* :

« — Mais pourquoi les anciens mettaient-ils la Vérité au fond d'un puits ? »

« — C'est, monsieur, parce qu'elle est toujours altérée. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

LES ARMES DE SAUMUR.

Dans un article archéologique, M. P. Ratouis a présenté sur la devise des armes de Saumur quelques considérations historiques fort intéressantes. Je lui soumetts à ce sujet une réflexion purement littéraire.

Voici cette devise :

« *Mania fallunt hostem,*  
» *Tormentum dextra domat.* »

Ce qui constitue tout simplement un sens passablement ridicule et une faute de prosodie que ne commettrait pas un médiocre écolier de quatrième. Evidemment il y a une transposition de mots et voici le texte vrai :

« *Hostem dextra domat, tormentum mania fallunt.* »

Et ce texte donne un très-beau vers latin, dont l'expression est poétique et le sens juste et noble. C'est-à-dire :

Le bras ou l'épée subjugue l'ennemi; nos murailles rendent vains les efforts ou les coups du canon.

Mais, dans le texte actuel, qu'est-ce qu'un bras ou une épée qui dompte ou subjugue un canon? On prend un canon, on se rit de ses

cardinaux; il répandit mémoires sur mémoires. Après avoir lassé plusieurs cardinaux, il s'est jeté à la tête du cardinal Orsi. Celui-ci, sans trop de prudence, a pressé vivement Sa Sainteté d'adhérer aux désirs de Galilée. Le Pape, fatigué, a rompu la conversation, et a arrêté, avec le cardinal Bellarmin, que la controverse de Galilée serait jugée dans une congrégation, le 2 mars.

Et Guichardin ajoute que Galilée « met un extrême emportement en tout ceci. »

Or, que fut-il décidé dans la congrégation indiquée par le pape? Galilée lui-même va nous le dire. Il écrit au secrétaire du grand-duc :

« Les jacobins ont eu beau écrire et prêcher que le système de Copernic était hérétique et contraire à la foi, le jugement de l'Eglise n'a pas répondu à leurs espérances. La congrégation a seulement décidé que l'opinion du mouvement de la terre ne s'accordait pas avec la Bible. On a défendu les ouvrages qui soutiennent cette conformité... Je ne suis point intéressé personnellement dans l'arrêt. »

On sait assez qu'il ne faut précisément chercher dans la Bible, dont le but n'est point de nous enseigner les sciences naturelles, ni accord ni discordance avec ces théorèmes de physique. Au surplus,

le langage de l'écriture, pour être intelligible, a dû se conformer à l'usage général. De là vient que plusieurs choses « y sont rapportées, dit saint Jérôme, conformément à l'opinion qu'on en avait dans le temps qu'elles sont arrivées, et non pas conformément à leur réalité. » Cette simple remarque suffit à démolir le laborieux échafaudage d'objections tirées de certains passages du texte sacré.

Est-ce que les savants eux-mêmes n'adoptent point dans leurs livres le langage usuel? « Si nous conservons cette manière de parler du mouvement diurne, dit M. Delaunay (*Cours d'astronomie*), c'est parce qu'elle est d'accord avec le témoignage direct de nos sens », et aussi sans doute pour être plus facilement compris.

### IV.

Galilée fut rappelé à Florence. Avant son départ, il eut une longue et très-amicale audience du pape Paul V. Seulement, sans lui interdire aucun système astronomique, on lui fit défense formelle de chercher désormais à démontrer le système de Copernic par l'autorité de la Bible. Rien de plus légitime, et surtout de plus sage, puisque alors ses adversaires cesseraient d'avoir prise contre lui.

L'avènement d'un nouveau pape nous introduit dans la phase principale de cette question.

Le cardinal Barberini devenu pape sous le nom d'Urbain VIII, était l'ami personnel de Galilée. Déjà malade et ne pouvant plus voyager qu'en litière, l'illustre physicien voulut cependant faire le voyage de Rome pour aller féliciter son ami. Il fut magnifiquement reçu, comblé de présents et gratifié d'une pension. Le pape écrivit au même grand-duc pour lui recommander tout spécialement son ami.

Malheureusement Galilée n'eut point la sagesse de s'en tenir là. Un peu âpre dans son ressentiment, il voulait confondre ses adversaires sur leur propre terrain. Ebloui par la faveur, et croyant le moment favorable, il souleva de nouveau la malheureuse question de *concordance*, malgré la défense qui lui en avait été faite.

« Galilée était reprehensible, dit Mallet du Pau, et avait compromis l'intérêt des sciences, le grand-duc son protecteur, les cardinaux ses partisans, par cette ridicule desobéissance à l'injonction qui faisait sa sécurité. Il ne s'agissait point de la défense de la vérité, mais d'une querelle honteuse, et de subtilités indignes d'un vrai philosophe. »

Ce jugement paraît sévère. Cependant il est con-

firmé par un savant beaucoup moins suspect encore que Mallet du Pau, par l'Anglais Brewster, qui, dans un livre intitulé *les Martyrs de la science* (1841), s'exprime ainsi sur cette nouvelle tentative de Galilée :

« Quelques concessions que nous puissions faire au caractère ardent de Galilée... sa visite à Urbain, en 1624, le plaça envers la papauté dans une situation qui réclamait de sa part une conduite correspondante et nouvelle... Ainsi honoré des principaux membres de l'Eglise, Galilée aurait dû se croire en sûreté contre les attaques des fonctionnaires de second ordre, et en possession de la plus grande liberté pour continuer ses recherches, et publier ses découvertes pourvu toutefois qu'il évitât de toucher au dogme de l'Eglise.

« La pension donnée par Urbain n'était pas une de ces récompenses que les souverains accordent quelquefois aux services de leurs sujets. Galilée était étranger à Rome; le souverain des Etats de l'Eglise ne lui avait aucune obligation. Ainsi, nous devons regarder cette pension comme un don du Pontife romain à la science elle-même, et comme une déclaration au monde chrétien que la religion n'était pas jalouse de la philosophie, et que l'Eglise romaine

coups, mais on ne le dompte pas. De même, on vainc et on subjugué un ennemi, mais des murailles!

Laissons toutefois ces explications, si vous voulez, et ne voyons que la prosodie. Eh bien! à ce point de vue, rien de plus plat que ce « *Mœnia fallunt hostem*, » suivi de « *Tormentum dextra domat*. » C'est de la vile prose et une basse latinité!

Nous avons déjà réclamé, pour les armes de Saumur, la restitution de la véritable formule. On nous a répondu qu'elle entraînerait de nombreuses formalités. Nous avons tout de suite retiré notre réclamation, persuadés que la poésie et le blason n'inspirent aujourd'hui qu'un médiocre intérêt.

Puisse l'archéologie être plus heureuse! Nous engageons M. P. Ratouis à remonter aux pièces originales relatives aux armes de notre ville, s'il lui plaît ainsi d'éclaircir cette obscurité grammaticale.

BINEAU.

Il n'était bruit depuis quelque temps à Saumur que de prédictions d'un déluge, par un certain Mathieu, de l'Espagne. Une trombe, aurait-il dit, devait tomber sur la France le 13 mars, et donner trente centimètres d'eau. Ces prédictions qui avaient trouvé beaucoup d'incrédulés se réalisent; depuis huit jours, il a tombé sur notre pays une quantité considérable de pluie. Les cultivateurs se plaignent, les terres sont trop détrempées. Les ruisseaux coulent à pleins bords, et vont grossir les rivières.

La Loire croit beaucoup, et le Thouet est débordé.

#### LÈS STATUES DE FONTEVRAULT.

Voici la lettre adressée à M. le Bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour impériale d'Angers par M. le président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville :

Angers, le 25 février 1867.

Monsieur le Bâtonnier,

Dans la protestation qu'elle s'est empressée d'adresser, le 13 de ce mois, à MM. les ministres d'Etat, de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, de l'intérieur, des finances, de la justice et des cultes, contre l'enlèvement des statues de Fontevault, la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, suivant des conseils sages et éclairés, s'est appuyée, non plus seulement sur des raisons d'art, d'histoire, d'amour du passé, mais surtout sur le vœu et sur le texte de la loi.

La Société n'a pu qu'indiquer les articles de loi qui, selon elle, démontrent que les statues de nos Plantagenets sont immeubles par destination, et qu'elles ne peuvent, par conséquent, être vendues, encore moins données, sans un vote du Corps-Législatif. Mais il me semblerait bien utile, dans l'intérêt de notre cause, qu'un avis motivé venant de vous,

Monsieur le Bâtonnier, et de ceux de Messieurs vos confrères qui voudraient bien se joindre à nos patriotiques réclamations, puisse être joint à notre protestation pour le cas où la question serait portée devant le Sénat ou devant le Corps-Législatif. C'est cet avis motivé que j'ai l'honneur de vous demander aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Bâtonnier,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. LACHÈSE, président.

La consultation délibérée le 9 de ce mois, par M. Philippe Bellanger fils, bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour impériale d'Angers forme plus de trois colonnes du *Journal de Maine-et-Loire*, son étendue ne nous permet pas de la donner aujourd'hui.

Ont déclaré donner leur adhésion pleine et entière aux principes de droit développés dans la consultation et aux conclusions qui la terminent, les avocats à la Cour impériale sous-signés :

GUITTON aîné, ancien bâtonnier; A. FAIRÉ, ancien bâtonnier; JULES GUITTON, ancien bâtonnier; E. AFFICHARD, secrétaire du Conseil de l'Ordre; PH. BELLANGER père, ancien bâtonnier; BONNEAU, ancien bâtonnier; DELEURIE; CH. ROUSSEAU; TH. BIGOT; CH. DUMONT; BUREAU DU COLOMBIER.

Nous sommes en mesure d'informer les industriels admis à l'Exposition universelle que les vitrines destinées à recevoir leurs produits sont prêtes : à leur arrivée à Paris les objets pourront, dès lors, être immédiatement installés.

Il est très-important pour les Exposants que leurs envois soient adressés aux délégués des classes auxquelles ils se rapportent et que ceux-ci soient préalablement avisés. Le travail de manutention sera ainsi simplifié, et de regrettables confusions seront évitées.

#### AVIS AUX POÈTES.

Ceux qui, à leurs moments perdus, essaient d'escalader le Parnasse, cette montagne fameuse qui a vu de si jolies dégringolades, apprendront sans doute avec plaisir qu'un *Concours poétique* vient de s'ouvrir à Rennes, sous les auspices du *Conteur Breton*, un journal littéraire qui s'efforce de faire de la décentralisation.

Trois prix seront délivrés :

1<sup>er</sup> Prix. — Un ouvrage de 50 fr. richement relié et portant sur la couverture : *Concours poétique*, et le nom du lauréat, s'il le désire; — ou une médaille d'argent avec les mêmes mentions; — ou une fleur d'argent, comme aux Jeux Floraux; — ou un bon sur la poste.

2<sup>e</sup> Prix. — Un ouvrage de 25 fr. richement

relié, avec les mêmes mentions; — ou une médaille de bronze; — ou une fleur d'argent; — ou un bon sur la poste.

3<sup>e</sup> Prix. — Un ouvrage de 10 fr.

Plus six accessits et mentions honorables. — Les trois premiers accessits auront droit à un abonnement gratis au *Conteur Breton*.

Les poésies admises au concours seront imprimées et formeront un beau volume qui sera envoyé *franco* aux souscripteurs, et vendu 3 ou 4 fr. en librairie, selon sa grosseur et son format.

Le numéro du *Conteur Breton* qui contient les conditions du concours sera envoyé *franco* à tous ceux qui en feront la demande.

Les statues de Fontevault, objet de la convoitise de nos voisins d'outre-Manche, éveillent depuis plus d'un mois bien des souvenirs historiques, et de plus le désir, pour les amateurs de l'antiquité, de les visiter. Mais c'est un désir qu'on ne peut satisfaire : les instructions sont rigoureuses, les étrangers ne peuvent pénétrer dans les prisons.

M. Le Roch, habile photographe à Saumur, a obtenu l'autorisation de photographier ces précieux monuments de l'Anjou, et on peut se procurer chez lui de magnifiques épreuves des Plantagenets qui ornent les cloîtres de la vieille abbaye de Fontevault.

Puisque nous avons occasion de nommer cet artiste, qu'il nous soit permis de parler de son talent, des perfectionnements qu'il apporte chaque jour à son établissement. Il ne néglige rien pour mettre son atelier à la hauteur des premiers ateliers de la capitale.

Nous voudrions entrer dans quelques détails, mais nous devons nous borner à rappeler que M. Le Roch fait des portraits avec agrandissements, avec retouche et sans retouche. Il a un atelier spécial pour le portrait à l'huile sur toile d'après épreuves photographiques irréprochables.

M. Le Roch donne encore des portraits d'une ressemblance parfaite d'après de vieilles peintures. Tous les membres d'une famille peuvent donc se procurer le portrait d'un ancêtre dont il ne reste plus cependant qu'une vieille toile.

#### VILLE DE SAUMUR.

Les ex-militaires ci-après désignés, retirés à Saumur, sont invités à se présenter sans retard au secrétariat de la Mairie de cette ville, porteurs de leurs livrets, à l'effet de recevoir des mandats de masse qui les concernent.

Savoir :

1<sup>er</sup> Decuisery (Jean), fusilier au 1<sup>er</sup> régiment de ligne;

2<sup>e</sup> Miquel (Jacques-André-Michel), cavalier à la 6<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte;

3<sup>e</sup> Causse (Victor), cavalier à la 6<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte;

respectait et alimentait partout le genre humain. »

Galilée envisagea toutes ces circonstances sous un aspect différent. Bientôt parut le *Système du monde* ouvrage dans lequel, dit un auteur, sous une forme ironique et mordante, Aristote et son influence, et surtout l'Inquisition, et l'Eglise elle-même étaient livrés au sarcasme. Galilée fut sommé de comparaître en personne, à Rome.

#### V.

Sir Brewster, qui déclare abhorrer les principes et les pratiques de l'Inquisition, avoue que, tout le temps du procès, Galilée fut traité « avec une déférence marquée », et que, dans cette occasion, les délibérations de ce tribunal « ne furent point dictées par la passion, ni son pouvoir dirigé par la vengeance... On accorda à son génie le plus profond respect, et à ses infirmités la plus grande commisération. »

Le même auteur nous apprend que, loin d'emprisonner Galilée, on lui donna des appartements dans la maison du fiscal de l'Inquisition. Sa table fut fournie par l'ambassadeur. Le cardinal Barberini alla plus loin. Il élargit le philosophe sous sa propre responsabilité, et dix jours après le premier examen,

Galilée fut rendu au toit hospitalier de l'ambassadeur toscan.

L'accusé eut tout le temps de préparer sa défense, et il se défendit librement : « Cette apologie, dit Mallet du Pan, est un véritable galimatias. Ce n'est pas la réalité du mouvement de la terre qu'il démontre aux inquisiteurs; il ergote avec eux sur Job et sur Josué. »

Quoi qu'il en soit de sa défense, ses prétentions théologiques furent condamnées et à bon droit. Les docteurs qui condamnaient en même temps son système astronomique outrepassèrent leurs droits et s'égarèrent eux-mêmes.

Aussi le pape refusa-t-il toujours de sanctionner cette condamnation, et l'Eglise n'est nullement responsable des erreurs d'un tribunal qui, livré à lui-même, est radicalement impuissant à revêtir aucun caractère d'infaillibilité. Ses jugements ne sont nullement irréformables, et l'on peut en appeler.

Pour Galilée la prison fut commuée en une relégation à l'hôtel de Toscane. Au bout de douze jours il se vit maître de retourner dans sa patrie. Il avait si peu souffert pendant sa détention que, malgré ses soixante-quinze ans, il fit à pied une partie de la route de Rome à Viterbe. »

Il y a loin de là à tout cet appareil de tortures et de cachots avec lequel on amène le bon public.

Dans une lettre conservée à la bibliothèque impériale de Paris, Galilée nous apprend lui-même ce qu'il faut penser de ces chimériques souffrances dont on ne cesse de parler :

«..... Je puis vous dire en résumé que, depuis bien des années, je n'ai jamais été mieux en santé, grâce à Dieu, qu'après ma citation à Rome. J'ai été retenu cinq mois en prison dans la maison de l'ambassadeur de Toscane, qui m'a vu et traité, ainsi que sa femme, avec un si grand témoignage d'amitié qu'on n'eût pu mieux faire à l'égard de ses plus proches parents. Après l'expédition de ma cause, j'ai été condamné à une prison facultative, au libre arbitre de Sa Sainteté. Pour quelques jours, cette prison fut le palais et le jardin du grand-duc, à la Trinité-du-Mont. Ensuite, j'échangeai cette résidence contre la maison de monseigneur l'archevêque, à Sienne, où j'ai passé cinq mois en compagnie du père de Saint-Iré, et en visites continuelles de la part de la noblesse de cette ville... »

Galilée mourut le 8 janvier 1642, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

4<sup>e</sup> Salmon (Frédéric-François), cavalier à la 6<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODERT.

## Dernières Nouvelles.

On a donné hier au Corps-Législatif communication du projet de loi sur le droit de réunion.

La *Gazette de Vienne* annonce qu'il paraîtra incessamment une résolution impériale annonçant que l'ouverture du Reichsrath, d'abord fixée au 18 mars, subira un court ajournement par suite de la dissolution devenue nécessaire de quelques-unes des Diètes de l'empire.

Dublin, 12 mars. — La situation générale est plus rassurante. Des troupes ont été envoyées la nuit dernière, de Mallow, à la poursuite des fenians réunis dans le voisinage de Kildare.

New-York, 12 mars. — Les journaux de New-York annoncent, d'après un bruit venu par la voie de Californie, que les Juaristes auraient occupé Mexico le 17 février.

Les avis de la Vera-Cruz, qui vont jusqu'au 28 février, ne font aucune mention de cette nouvelle, qui est considérée comme peu authentique.

Pour les dernières nouvelles : P. GODERT.

## Théâtre de Saumur.

Abonnement à l'année et au mois, généralement suspendu.

Le dimanche 24 mars, à 8 heures du soir, aura lieu irrévocablement le SEUL

CONCERT DE CARLOTTA PATTI,

Sous la direction de B. ULLMAN, directeur de l'opéra de New-York.

Dans tous les concerts, l'attrait repose ordinairement sur un SEUL Artiste plus ou moins célèbre. Il n'en est pas ainsi dans les concerts de CARLOTTA PATTI, qui offrent l'ensemble le plus extraordinaire, réunissant dans la même soirée CARLOTTA PATTI, HENRI VIEUXTEMPS, ALEXANDRE BATA, EUGÈNE KETTERER et JULES LEFORT.

Prix des places : Loges de balcon, stalles de balcon et stalles d'orchestre : dix fr.; baïgnaires : huit fr.; premières loges et premières galeries : six fr.; parquet : quatre fr.; parterre : trois fr.; secondes : deux fr.; troisièmes : un fr.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE par le procédé Chevrier, rue du Faubourg Montmartre, 21, à Paris, conserve toutes les qualités et les propriétés reconnues à ce précieux et puissant agent thérapeutique; l'odeur et la saveur en sont agréables, et la digestion

#### VI.

Et maintenant, que prétend M. Ponsard? Nous faire admirer un nouveau chef-d'œuvre? Je le veux bien. Néanmoins, je le répète, que veut M. Ponsard? Glorifier la justice et la vérité? Apaiser les rancunes sociales, rapprocher les cœurs et calmer les esprits? Allons donc! A cet ingrat milieu, on compromet sa popularité et la recette est maigre.

Non. M. Ponsard vise plus haut. Les lauriers de feu M. Moquard l'empêchaient de dormir. Il a forgé sa pièce, et le voilà qui lance, lui aussi, son projectile, plus ou moins poignonné, contre la tour d'Israël. Il a juré de détruire la tyrannie... d'autrefois.

En vérité, M. Ponsard est un vaillant homme. Les *satisfecit* vont pleuvoir, comme à la rue du Croissant. L'ermite de Caprera lui doit le sien. Il l'aura, en attendant mieux.

D'aucuns, les indiscrets, se demanderont tout bas pourquoi, dans sa vaillante ardeur, ce nouveau pourfendeur de despotisme se trompe-t-il si fort de date et d'adresse.

Mais M. Ponsard est de la race des forts qui sont surtout des prudents. Il sait choisir son heuré et sa victime.

Honneur à M. Ponsard!

P. SYLLAL

facile. — Dépôt dans les principales pharmacies. (552)

**BULLETIN FINANCIER.**

La Bourse, après quelques velléités de hausse, est revenue au calme que les circonstances lui imposent. Les cours ne sont pas mauvais, mais il y a peu d'affaires, et nous ne voyons pas, malgré la grande disponibilité de capitaux, qu'une hausse sérieuse puisse avoir lieu de quelque temps encore.

Nous aurons des mouvements, mais des mouvements fortuits de la spéculation comme ceux qui ont

signalé la fin du mois dernier.

La Rente a débuté à 70.05, mais le cours de 70 f. a été ensuite perdu.

L'Italien monte au contraire, et on en achète beaucoup; il a fait 54.60. La Bourse paraît donc interpréter dans le sens de la hausse le résultat des élections.

Le Mobilier est descendu de 510 à 502.50; il a ensuite légèrement repris et se tient à 505.

L'Espagnol est immobile à 505.

L'Immobilier est lourde de 570 à 572.50.

Les chemins réagissent aussi un peu, le Nord ne

fait que 1,225; l'Orléans 937.50 à 938.75; le Lyon 937.50 environ.

Au comptant les obligations mexicaines poursuivent leur marche ascendante; elles ont touché 175.75.

Le *Moniteur* contient ce matin le bilan du Crédit mobilier au 28 février. Comparé à celui du 31 janvier, qui laissait tant à désirer sous le rapport de la valeur du portefeuille, il ne présente que des variations peu sensibles.

Comme le précédent, ce document est assez difficile à commenter. Le chiffre de 8,196,554 fr. 18,

solde du compte de profits résulte pertes tant du dernier inventaire, figure intégralement dans ce bilan. Cet article restera-t-il immobile jusqu'au prochain inventaire?

Dans ce cas, il doit y avoir un autre compte de profits et pertes où figureront les produits de chaque mois. Ce compte est-il compris dans le dernier chapitre de l'actif intitulé: *Intérêts et divers*, qui ne s'élevait à la fin de janvier qu'à 262,000 fr. et qui dépasse aujourd'hui 410,000 fr. ? — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE DEUX MAISONS**

Se joignant et TERRAIN à bâtir, avec JARDIN, au bourg de Saint-Lambert.

S'adresser audit notaire ou à M. Guérineau, entrepreneur, à la Croix-Verte. (161)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,**

1<sup>e</sup> UNE MAISON, située à Saumur, rue de la Comédie, occupée par M. Thuau, lampiste;

2<sup>e</sup> UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Pineau-Moricet;

3<sup>e</sup> UNE MAISON, située à Saumur, place Notre-Dame, occupée par le sieur Bauron;

4<sup>e</sup> ET UNE CAVE AVEC PRESSOIR, située au Petit-Puy, connue sous le nom de Cave-Gondouin.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

1<sup>er</sup> Audit M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME; 2<sup>o</sup> A M. MIGNON, ancien huissier, rue Saint-Nicolas. (162)

**A VENDRE UNE VASTE MAISON**

Occupée par M<sup>me</sup> veuve LE BRECO, A l'angle de la rue du Temple et de la rue Traversière.

Cette maison comprend : au rez-de-chaussée, chambre à cheminée, salle à manger, cuisine; au-dessus, plusieurs chambres à feu, grand salon; le tout parqueté en bois de chêne; belles mansardes et vastes greniers.

Cour avec pompe, cave, serres-bois, écurie à 4 chevaux, remise, etc.

S'adresser à M. LESAGE-LE BRECO, rue du Palais-de-Justice, n<sup>o</sup> 6, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (158)

**A VENDRE OU A LOUER UNE VASTE MAISON**

PROPRE AU COMMERCE, Située à Saumur, rue du Port-Cigogne,

Actuellement occupée par M<sup>me</sup> veuve DUPUY-LEBRETON.

Cette maison comprend plusieurs pièces au rez-de-chaussée, chambres à feu au premier étage et vastes greniers.

Cour avec pompe, cave écurie, remise, hangar et magasins.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON ou à M. GODET, place du Marché-Noir. (159)

**A LOUER**

Présentement, UNE MAISON BOURGEOISE

Et propre au commerce, Cave, écurie, cour, magasin, le tout situé rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 4, anciennement occupée par M. Victor Morin.

S'adresser à M. POULET, avoué, Grand'Rue, n<sup>o</sup> 10, syndic de la faille. (165)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**AVIS**

Le samedi 16 mars 1867, à une heure, sur la place de la Bilange, à Saumur, il sera procédé à la vente publique, aux enchères, d'une très-belle jument de Tarbes, âgée de onze ans, et d'un très-beau poulain de trois ans (castré), fils d'un étalon arabe du haras de l'Ecole impériale de cavalerie.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIERE APRES DECES.**

Le dimanche 17 mars 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, à l'ancienne propriété de feu M. de Richaudeau, aux fours à chaux, commune de Dampierre, près Fourneux, à la vente publique, aux enchères, d'objets mobiliers dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Environ 6,000 kilogrammes de fer de roues, essieux et autres, roues de voitures, une très-forte charrette, bois de charpente, bouteilles et dames-jeannes, lits, couvertures, vieux meubles et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A VENDRE UNE MAISON**

Située à Beaulieu, commune de Dampierre,

Avec cour et jardin bien affrui.

S'adresser à M. DÉCHARTRES-REBEILLEAU, maison Fermé, à Dampierre. (155)

Commune de Distré.

**A AFFERMER**

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu à la Mairie de Distré,

Le dimanche 31 mars 1867, à midi, UNE PARTIE

DES MARAIS DE DISTRÉ.

Cette portion, divisée en 29 lots de 33 ares environ, est propre à toute espèce de culture, et même à l'établissement d'une pépinière.

L'adjudication aura lieu pour neuf années, qui commenceront à courir à la Toussaint 1867. Les adjudicataires entrèrent cependant en jouissance immédiatement après l'adjudication.

Pour les clauses et conditions, le public pourra voir, tous les jours non fériés, le cahier des charges déposé à la Mairie de Distré.

On paiera en plus cinq centimes par franc.

Distré, le 1<sup>er</sup> mars 1867. Le Maire, AR. PERREAU. (147)

**A CÉDER DE SUITE,**

UN BON ÉTABLISSEMENT DE BÉBIT DE VINS ET LIQUEURS,

Situé à Saumur, rue Notre Dame. S'adresser à M. Hippolyte PASQUIER, dans la maison. (116)

**ON DEMANDE A LOUER UNE MAISON AVEC JARDIN**  
A petite distance de Saumur.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON  
Nouvellement décorée,  
Rue du Prêche, actuellement occupée par M. Chesneau.  
JOLI JARDIN.  
S'adresser à M. CHESNEAU. (167)

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1867,  
LA MAISON de M<sup>me</sup> CHAMPET, située à Saumur, rue Bodin, avec remise, écurie et jardin.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (154)

**A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue Cendrière,  
Composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue, un magasin, une cuisine derrière, petite cour avec latrines; au premier étage, deux chambres, dont une sur la rue; au deuxième étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.  
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine, JOLIE HABITATION  
Située près la nouvelle église de Bagneux,  
Composée de cinq chambres à feu et deux cabinets, buanderie, pressoir, jardin et un clos de vignes;  
Le tout, en un seul tenant, est actuellement occupé par M. Bontard.  
S'adresser à M. VÉRON, au Pont-Fouchard, ou à M. CEBRON, rue Saint-Jean. (621)

**A VENDRE UNE GRANDE CAGE,**  
et les oiseaux qui la garnissent,  
Ayant environ 1 mètre de largeur sur 1 mètre et demi de hauteur.  
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 28 ans désire un emploi dans une maison de commerce, pour la vente ou pour la comptabilité.  
S'adresser au bureau du journal.

**SPÉCIALITÉ de PAPIERS PEINTS.**  
Grand Assortiment de HAUTE NOUVEAUTÉ, Depuis 15 centimes le rouleau et au-dessus.  
CHEVILLOT, Rue d'Orléans, 50, Saumur.

**Saumur**  
dans  
**La Splendeur.**

Première Livraison avec deux Suppléments.  
**PREMIÈRE GRAVURE**  
Copiée dans l'Album d'Aubry.  
**La Chevauchée**  
Tirée d'une Tapisserie de l'église de Nantilly à Saumur.  
**Dame Châtelaine**  
Revêtue de draps précieux,  
Montée sur sa haquenée et suivie de deux jeunes pages,  
s'en va faire bénir une relique.  
**HUITIÈME GRAVURE**  
L'Hôtel-de-Ville de Saumur au XV<sup>e</sup> siècle.  
S'adresser à LÉON DE FOS, ancien officier de marine, à Saumur.

P.-S. — Les gravures n<sup>os</sup> 2, 3, 4, 5, 6 et 7 seront la copie d'autres sujets des tapisseries de Nantilly. (Ces tapisseries sont en réparation.) (468)

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 9 MARS.			BOURSE DU 11 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	70 05	» 15	» »	69 80	» »	» 25
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97 75	» »	» »	97 50	» »	» 25
Obligations du Trésor. . . . .	466 25	» »	» »	470 »	3 75	» »
Banque de France. . . . .	3560 »	2 50	» »	3556 »	» »	10 »
Crédit Foncier (estamp.) . . . . .	1502 50	» »	6 25	1485 »	» »	17 50
Crédit Foncier colonial . . . . .	612 50	» »	2 50	600 »	5 »	12 50
Crédit Agricole . . . . .	620 »	2 50	» »	617 50	» »	2 50
Crédit industriel . . . . .	630 »	» »	2 50	630 »	» »	» »
Crédit Mobilier . . . . .	566 25	» »	» »	500 »	» »	6 25
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	778 75	» »	6 25	777 50	» »	1 25
Orléans (estampillé) . . . . .	926 25	» »	1 25	925 »	» »	1 25
Orléans, nouveau . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes) . . . . .	1217 50	» »	» »	1217 50	» »	» »
Est. . . . .	552 50	» »	2 50	555 »	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	935 »	» »	2 50	930 »	» »	5 »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	586 25	» »	» »	582 50	» »	3 75
Ouest . . . . .	596 25	3 75	» »	595 »	» »	1 25
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1652 50	» »	7 50	1630 »	» »	22 50
Canal de Suez . . . . .	377 50	» »	» »	376 25	» »	1 25
Transatlantiques. . . . .	488 75	» »	1 25	486 25	» »	2 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	54 30	» »	» 25	54 »	» »	» 30
Autrichiens . . . . .	412 50	» »	1 25	415 »	2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	417 50	» »	2 50	417 50	» »	» »
Victor-Emmanuel . . . . .	87 50	» »	» 50	88 »	» 50	» »
Romains. . . . .	90 »	1 »	» »	88 »	» »	2 »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	306 25	» »	1 25	300 »	» »	6 25
Saragosse . . . . .	125 »	» »	» »	123 75	» »	1 25
Séville-Xérès-Séville . . . . .	32 »	» »	» »	34 »	2 »	» »
Nord-Espagne. . . . .	110 »	» »	» »	110 »	» »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	375 »	» »	» »	367 50	» »	7 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	319 »	» »	» »	319 75	» »	» »
Orléans . . . . .	312 »	» »	» »	311 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	310 25	» »	» »	310 25	» »	» »
Ouest . . . . .	310 »	» »	» »	309 50	» »	» »
Midi. . . . .	310 »	» »	» »	309 »	» »	» »
Est. . . . .	312 50	» »	» »	312 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.